

Mairie d

ARRONDISSEMENT de

Du

an mil huit cent vingt-cinq, à

heures du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de

ans, né à

département

d

le

du mois d

mil

d

fil

domicilié à

département

d

N.º

d

domicilié à

département

et de

Et d

âgée de

ans, née à

département d

le

du mois d

mil

domiciliée

à

département d

fille

d

domiciliée à

département d

et d

Les actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tout lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d

domicilié à

département

d

âgé de

ans, profession d

D

domicilié à

département

d

âgé de

ans, profession d

D

domicilié à

département

d

âgé de

ans, profession d

Et d

domicilié à

département

d

âgé de

ans, profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi